

Image not found or type unknown



# PRESCRIPTION RECOURS PERMIS DE CONSTRUIRE

Par **Anpyl**, le **26/02/2017** à **10:09**

Bonjour

En 2007 nous avons obtenu un Permis de construire pour une extension . En cours de chantier nous avons décidé avec l'

architecte d'inclure 2 velux dans la charpente mais il n'y a pas eu de demande modificatif au PC. la déclaration d'achèvement de travaux été adressée à la mairie; Un certificat de non opposition au certificat de conformité a été délivré en 2017 la maison étant en vente ma question est la suivante : A PARTIR DE QUELLE DURÉE LA MAIRIE EST PRESCRITE POUR EXIGER UNE RÉGULARISATION

Merci pour votre aide

AnPyL